



Le 31 octobre 2011

Par courriel et par poste

M^e Éric Fraser
HYDRO-QUÉBEC - AFFAIRES JURIDIQUES
75, boul. René-Lévesque Ouest, 4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Rapport annuel 2010 du Distributeur
en vertu de l'article 75 de la *Loi sur la Régie de l'énergie***

Chère confrère,

La Régie a complété l'examen du rapport annuel du Distributeur déposé le 20 mai 2011 en vertu de l'article 75 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* et ce, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2010.

La Régie considère que le dossier est conforme à l'exigence prévue à l'article 75 de la Loi, de même qu'aux exigences des décisions pertinentes.

Veuillez agréer, cher confrère, l'expression de nos salutations distinguées.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/as